

Xevudy® décroche une autorisation Une autorisation d'accès précoce

Abderrahim DERRAJI - 2022-01-13 18:31:17 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'ANSM a participé au niveau européen à l'évaluation de Xevudy® (sotrovimab), un anticorps monoclonal qui a décroché, le 17 décembre 2021, l'autorisation de mise sur le marché européenne. Une autorisation d'accès précoce a été donnée par la HAS ce 7 janvier 2022 en attendant la mise à disposition de ce traitement dans le cadre de son AMM. Ce traitement à base de sotrovimab et développé par GSK est indiqué pour le traitement des personnes âgées de 12 ans et plus et pesant au moins 40 kg présentant la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) qui ne nécessitent pas de supplémentation en oxygène. Les personnes qui seront ciblées par le sotrovimab présentent un risque accru d'évolution vers une forme sévère de la Covid-19. L'utilisation de cette monothérapie doit cependant se faire dans le respect du protocole d'utilisation thérapeutique (PUT) défini par la HAS et inclure un suivi virologique. Actuellement Xevudy® est administré en établissement de santé, en raison de la surveillance d'au moins une heure qui doit suivre son administration. Administration ce qui n'est pas le cas d'Evusheld qui est disponible en ambulatoire en prophylaxie, sur prescription hospitalière.